Territoires d'intervention



Les cantons de :

- Rhôny-Vidourle
- Sommières

Horaires de permanence téléphonique

Du lundi au vendredi :

- Sur le fixe de 8H à 12H
- Sur le portable de 8H à 16H En dehors de ces horaires et le week-end sur le portable.

Version: 8

Date d'application: 13/09/2019

Partenariats

Le SSIAD travaille en lien avec :

- Les médecins prescripteurs (spécialistes, libéraux ...).
- les CHU.
- Les professionnels paramédicaux.
- Les associations d'aide à domicile.
- Les UTASI, MAIA et CCAS
- Résidence pour personnes âgées non médicalisées.

CONTACT

Virginie Lemoine, Infirmière Coordinatrice

SSIAD - ADMR

1 Place de la Mairie. BP 10 30310 Vergèze

Tel/Fax: 04.66.35.53.43

Portable: 06.30.58.54.51

Mail:

ssiad.rhony@fede30.admr.org

Service sous la directive de l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'ADMR étant la structure porteuse du projet.





S.S.I.A.D

Service de Soins Infirmiers A Domicile



Rhôny - Vidourle - Vaunage

Pourquoi?

Le SSIAD permet, sur prescription médicale, de bénéficier :

- De soins d'hygiène effectués par des aides soignantes pouvant intervenir d'une simple aide à la toilette avec préservation de l'autonomie et du lien social à des soins d'hygiènes complets;
- De soins infirmiers effectués par l'infirmière libérale du patient ayant signée une convention avec le SSIAD;
- Des informations sur les possibilités d'aides et équipements techniques nécessaires au maintien à domicile.

Le SSIAD est aussi rattaché à un service ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer).

Objectifs

- Faciliter le retour et le maintien à domicile.
- Sauvegarder et restaurer l'autonomie.
- Accompagner la personne.
- Accentuer l'aide aux aidants.
- Soutien psychologique et relationnel.

Pour qui?

Le SSIAD intervient auprès de personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de maladie et/ou présentant une dépendance physique ou psychique, vivant à domicile ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées ou en famille d'accueil.

Le service est **financé à 100**% par un budget global annuel accordé par l'ARS pour une capacité de 39 places, reconductible annuellement.

Composition de l'équipe

- ☐ Une Infirmière Coordinatrice qui évalue et organise les soins et l'encadrement des aides-soignantes;
- Un secrétariat pour la gestion administrative des dossiers et le standard téléphonique;
- ☐ Une équipe qualifiée d'aides soignantes qui effectue les soins d'hygiène générale et les concours nécessaires aux actes de la vie quotidienne;
- Un partenariat avec les infirmiers libéraux pour les soins infirmiers prescrits.

Comment?

La prise en charge

- Personne et évaluation de la personne concernée par l'infirmière coordinatrice qui évalue les besoins en soins (nature, fréquence) et en aides techniques (lit médicalisé, lèvemalade...).
- Etablissement d'une prescription médicale précisant les besoins en soins d'hygiène.
- Intervention des aides soignantes en fonction de l'évaluation des besoins.
- ☐ Réévaluation régulière des besoins de la personne et adaptation de la prise en charge.

Le service fonctionne tous les jours y compris les week-ends et les jours fériés.

Le nombre de passage, la fréquence et la durée des interventions varient en fonction de l'état clinique du patient.